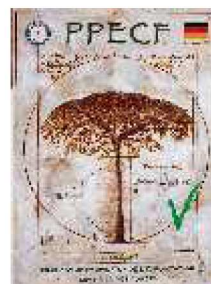


Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

| | |
|--|---|
| Nom de l'organisation / société | Industrie Forestière de Ouesso s.à.r.l. (IFO) |
| Nom du contact | Antoine Couturier, Directeur Environnement, Social, Certification |
| Adresse | BP 135, Ouesso, République du Congo |
| Téléphone | +242 05 540 15 60 / +242 06 9706025 |
| Fax : | |
| E-mail : | Couturier@ifo-congo.com / tom_van_loon@danzer.ch |

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

| |
|--|
| CLIP (Consentement Libre et Informé au Préalable) et la Cartographe Participative dans l'UFA Ngombé, République du Congo |
|--|

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

| |
|--|
| L'Industrie Forestière de Ouesso, société à responsabilité limitée, est une entreprise congolaise de gestion, exploitation et transformation de bois d'œuvre située à Ouesso avec sa base à Ngombé, au nord de la République du Congo. |
|--|

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

| PAYS | REGION / PROVINCE | NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires) |
|---------------------|--------------------------|--|
| République du Congo | Département de la Sangha | UFA Ngombé |

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

| | | |
|----------------------------|-----------------|-----------------------------|
| Date début | Date fin | du 15/11/2014 au 15/09/2014 |
| Durée | 9 mois | |
| Budget estimé | € 74 964 | |
| Financement demandé | € 32 032 | |

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Afin de mieux asseoir une politique de gestion durable des ressources naturelles, respectueuse des droits des personnes, et afin de prendre en compte les problèmes sociaux qui peuvent apparaître dans l'UFA Ngombé (concession forestière attribuée à IFO), IFO a décidé de mettre en œuvre un projet pour encore mieux mettre en œuvre le CLIP (Consentement Libre et Informé au Préalable) suivant les exigences de FSC, incluant la Cartographie participative avec les communautés locales et peuples autochtones.

L'objectif global du Projet de CLIP et de la cartographie participative dans l'UFA Ngombé, est de promouvoir la prise en compte des droits des communautés locales et des Populations Autochtones dans la mise en œuvre du plan d'aménagement en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des forêts, pour toutes les activités de IFO qui peuvent avoir un impact sur leurs droits.

IFO va également participer à un test de terrain de FSC pour évaluer comment le concept CLIP doit être appliqué sur le terrain, selon les nouvelles 'Lignes directrices FSC pour la mise en œuvre du droit au Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)' du 30 octobre 2012.

La démarche de IFO vise à permettre l'émergence des conditions d'un développement communautaire harmonieux, basé sur un respect mutuel et un dialogue effectif entre les partenaires conformément aux principes du FSC afin d'améliorer le concept

En République du Congo, le gouvernement aborde les dernières étapes de l'approbation d'une nouvelle loi portant sur le régime forestier. La loi portant promotion et protection des droits des Populations Autochtones avait été adoptée en 2011. Entre autres, ces lois prescrivent le droit pour les communautés locales et les Populations Autochtones, d'être consultées au moment des prises de décisions liées au développement et qui ont une incidence sur leur mode de vie. Il est ainsi exigé de recueillir le consentement libre, informé et préalable des communautés locales et des Populations Autochtones avant la formulation et la réalisation de toute activité dans leur territoire.

La cartographie participative sera donc un outil clé qui facilitera l'identification des terres utilisées et occupées par les populations forestières, et permettra de garantir une consultation efficace des communautés.

Les cartes ainsi produites serviront de base de négociation pour les communautés forestières. Pour IFO et les autres décideurs, elles seront des « outils d'aide à la décision », et fourniront l'éclairage nécessaire aux processus de planification locaux. Les cartes et autres supports produits informeront également les discussions techniques et politiques concernant le plan d'aménagement de l'UFA Ngombé.

Le projet est mis en œuvre avec l'assistance technique d'un consultant international spécialisé dans le concept CLIP et un consultant local, spécialiste en Droits de l'homme et la mise en œuvre du CLIP.

Le projet contient les thèmes suivants :

- I. Formation sur le CLIP et la cartographie participative de l'équipe sociale et mise en œuvre sur le terrain (phase pilote et phase d'exécution sur toute l'UFA Ngombé);
- II. Mission d'évaluation de FSC (test de terrain) sur la mise en œuvre du CLIP et la Cartographie Participative ;
- III. Organisation d'un atelier de formation pour les communautés locales, les populations autochtones et l'administration (une partie des membres de la Plateforme de concertation) et restitution des résultats sur le terrain, dans toutes les localités de l'UFA Ngombé.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Pendant le processus de réassociation de IFO avec FSC, Danzer et swisspeace ont développé de nouvelles procédures pour la prévention et la gestion des litiges et conflits et la prise en compte du CLIP (Consentement Libre et Informé au Préalable).

Lors du processus, une mission d'évaluation a eu lieu de l'ONG FPP (Forest Peoples Programme), une ONG qui défend les droits des peuples qui vivent dans les forêts et en tirent leur subsistance (<http://www.forestpeoples.org/fr>).

Même si les procédures étaient conformes avec la norme FSC, FPP a demandé d'améliorer encore les procédures pour la mise en œuvre du CLIP. L'amélioration des procédures et de la mise en œuvre du CLIP permettra de se préparer pour la mise en œuvre de la nouvelle norme FSC Internationale (FSC-Std-01-001, V.5-0), applicable probablement en 2015, et les Lignes directrices de FSC sur le CLIP.

Le projet vise à mettre en œuvre les nouvelles procédures CLIP, qui ont été développées par IFO (Danzer) et un consultant local, de produire des fiches et procédures pour la communication et la formation des communautés locales et peuples autochtones et finalement, de participer au test de terrain de FSC sur le CLIP, ce qui permettra à FSC de réviser et adapter ses Lignes directrices basées sur l'expérience dans le Bassin du Congo et d'autres parties du monde.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Le projet se fait dans l'UFA Ngombé, concession attribuée à IFO (filiale de Danzer) depuis 1999, au nord de la République du Congo. La concession est en cours de ré-certification selon la norme FSC™. Ce projet s'étend sur la surface de l'UFA de 1.16 million d'ha et vise à atteindre environ 80 localités des communautés locales et populations autochtones, avec un impact sur environ 6'000 personnes dans les localités de la zone.

Également, le projet a un impact indirect sur la population du site de Ngombé (environ 8'000 habitants), dans leur interaction avec les communautés locales et populations autochtones pour les ressources naturelles et l'agriculture.

Par la participation de la plateforme de concertation, également les autorités locales sont formées et informées sur les exigences de la gestion participative et du CLIP, des exigences qui sont de plus en plus prévues dans la législation du pays, par exemple à travers la Loi n°5-2011 du 25 févr. 2011 (portant promotion et protection des droits des populations autochtones en République du Congo).

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif global du Projet de CLIP et de la cartographie participative dans l'UFA Ngombé est de promouvoir la prise en compte des droits des communautés locales et des Populations Autochtones dans la mise en œuvre du plan d'aménagement en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des

forêts, pour toutes les activités de IFO qui peuvent avoir un impact sur leurs droits.

Les objectifs spécifiques du projet sont de :

- Sensibiliser les communautés locales et les Populations Autochtones sur le CLIP ;
- Renforcer les capacités des communautés locales y compris autochtones et de l'équipe sociale de IFO en cartographie participative ;
- Produire des cartes participatives ;
- Utiliser les cartes participatives ainsi produites, dans la négociation et la prise de décisions en faveur de la préservation des forêts et des intérêts des communautés locales et des Populations Autochtones de l'UFA Ngombé.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires du projet sont en particulier les communautés locales et les Populations Autochtones de l'UFA Ngombé. Il concerne plus de 80 villages situés dans la zone du Projet (l'UFA Ngombé) avec environ 5'500 personnes, dont environ 40% sont des Populations Autochtones.

Ils peuvent renforcer leur capacité à cause de la connaissance sur le concept CLIP, ce qui permettra de mieux pouvoir bénéficier de leurs droits légaux et coutumiers.

Indirectement affecté par le projet sont les personnes qui habitent sur le site de Ngombé, environ 8'000 personnes. Une interaction importante est présente entre les communautés locales et les populations autochtones pour les droits d'usage et les droits de terre autour de Ngombé.

A travers le conseil de concertation de l'UFA Ngombé, toutes les parties prenantes pour la gestion de l'UFA Ngombé dans le département de la Sangha sont activement incluses et informées sur le résultat du projet. Le conseil de concertation concerne une plateforme qui regroupe des représentants des communautés locales et des Populations Autochtones, y compris des femmes et jeunes (26 personnes), des ONGs locales, de l'administration locale (le conseil départemental, préfecture, les services techniques comme la Direction Départementale de l'Economie forestière et de Développement durable, ..) de la Société IFO et d'une ONG internationale (WCS – Wildlife Conservation Society).

L'équipe sociale de IFO, composée de 5 personnes, aura renforcé ses capacités dans le concept CLIP et la cartographie participative afin de pouvoir les mettre en œuvre sur le terrain, suivant les nouvelles lignes directrices de FSC.

L'expert local inclus dans le projet comme consultant est le Coordonnateur National du Cercle des droits de l'Homme et de développement (CDHD), un cercle de différentes ONGs locales.

À travers le travail d'expertise et de terrain de l'expert local, le cercle d'ONGs peut recevoir une meilleure vue sur l'application du concept CLIP sur le terrain, dans une concession forestière certifiée FSC.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Le concept du CLIP est un aspect essentiel de la norme FSC, en particulier le principe 3 concernant les Populations Autochtones et le principe 4 concernant les communautés locales.

Vu l'importance du concept et la difficulté de bien appliquer le concept du CLIP sur le terrain, le projet va permettre d'appliquer le concept CLIP suivant la norme FSC actuelle, mais également suivant les nouvelles directives de FSC et en prévision de la nouvelle norme FSC, qui serait applicable en 2015.

Le projet permet à la Société IFO et aux communautés locales et Populations Autochtones de se préparer afin de se conformer avec les nouvelles lignes directrices du CLIP.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Le projet répond aux objectifs et domaines d'intervention suivants du PPEFC:

- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Il sera question pour ce volet de renforcer principalement les entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification. D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme. A noter que les appuis ne pourront en aucun cas, induire un biais, une distorsion compétitive ou une subvention indue à une organisation.
 - ⇒ Le projet va renforcer la qualité de la participation des communautés locales et Populations Autochtones dans la gestion de la concession forestière.
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable : les résultats attendus sont la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ; promouvoir la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ; informer le grand public et en particulier les communautés riveraines, rassembler les acteurs actifs dans la certification.
 - ⇒ Le projet aide à développer le référentiel FSC avec des spécificités pour le Bassin du Congo pour la partie sociale et en particulier pour le concept CLIP qui est le plus difficile à maîtriser.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Vu que le projet cadre dans les activités de la préparation de la certification FSC, et que la Société IFO était certifiée avant, les risques sont minimes.

Les hypothèses et risques identifiés sont :

1. Une bonne coopération des communautés locales et Populations Autochtones dans le processus

et ensuite, l'acceptation du processus par l'administration locale. Vu que IFO travaille déjà depuis plusieurs années en coopération avec les communautés locales et Peuples Autochtones pour la participation à la gestion de l'UFA Ngombé et que les activités du projet sont bénéfiques pour eux, le risque est négligeable.

2. Le risque que les résultats de l'étude de terrain de FSC donne des résultats différents entre le Bassin du Congo et les autres continents/ régions du monde. L'hypothèse, en comparaison avec d'autres exigences de FSC est que les exigences dans le Bassin du Congo sont plus élevées.

Si les exigences de FSC concernant le CLIP dans d'autres parties du monde sont plus élevées, des mesures additionnelles devront être mises en œuvre dans le bassin du Congo.

14. Appendices

CV et TDR de l'expert Léo Van der Vlist

CV et protocole de l'expert Roch E N'Zobo